



**Renouvellement d'autorisation individuelle de
stationnement de taxi n°1**

Madame Le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu la loi de 2014 – 1104 du 1 octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;
- . Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2213 – 33 ou L.5211-9-2 ou L 3642-2 ;
- . Vu le code des transports notamment ses articles L 312-1, L 3121-11-1, L.6332-2 et R 3121-5 ;
- . Vu le décret du 22 mars 1942 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local, notamment son article 6 ;
- . Vu le décret 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier des personnes ;
- . Vu l'arrêté 07-2020-01-30-010 portant réglementation des taxis dans le département de l'Ardèche ;
- . Vu l'arrêté municipal n°676-2005 du 30 septembre 2005 fixant le nombre des autorisations de stationnement des taxis sur la commune ;
- . Vu l'arrêté municipal n°563-2004 du 22 janvier 2004 autorisant M. LAPIERRE Luc à exploiter l'autorisation de stationnement n°1 ;
- . Vu la demande en date du 04 septembre 2026 de M. LAPIERRE Luc, informant du changement de véhicule utilisé,
- . Vu le certificat d'immatriculation barré et l'accusé d'enregistrement de changement de titulaire ;

ARRETE

Article 1 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°2026-024

Article 2 - M. LAPIERRE Luc est autorisé à continuer d'exploiter l'autorisation de stationnement de taxi n°1, située Cité de Chateaurouge / Allée des Acacias-sud dans l'attente de clientèle, avec le véhicule RENAULT Mégane, immatriculé FY-307-FK.

Article 3 – Tout changement de véhicule fera immédiatement l'objet d'un nouvel arrêté.

Article 4 - Madame Le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Copie du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de L'Ardèche,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rhône Crussol,
- Monsieur le commandant de gendarmerie de LA VOULTE SUR RHONE,

Fait à SAINT GEORGES LES BAINS, le 08.10.2026

Le Maire,

Geneviève PEYRARD.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le 09.10.2026

ID : 007-210702403-20261008-AR_2026_086-AR

S2LO